**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 18 MAI 2021**

L’an deux mil vingt et un, le mardi dix-huit mai, à dix heures, le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale s’est réuni sous la présidence de Mme Claire MAS, Adjoint chargé des Affaires Sociales, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

* M. Jean-Pierre BALY
* M. Benoît CARLIEZ (Le Grenier)
* Mme Catherine DUCREUX, Conseillère Municipale
* Mme Odile FISCHER, Adjoint au Maire
* M. Régis LALLEMAND, Conseiller Municipal
* M. Jean-Pierre ROLLET, Conseiller municipal délégué
* M. Gilles CANAYER, Directeur général des services
* Mme Aurélie GOMEZ, secrétaire

**Etaient absents :**

* M. Jean-Pierre BARON (conférence Saint-Vincent de Paul)
* Hubert DEJEAN DE LA BÂTIE, président du C.C.A.S (pouvoir à M. ROLLET)
* M. Christian DUBOIS (Ordre de Malte) (Pouvoir à M. BALY)
* M. Hector FEREOL (association Louis Delamare)
* Mme C. GAGNEUX, (Banque alimentaire)
* Mme Catherine MORICE, (Vaincre la solitude)
* M. Roland RICA, Trésorier du Havre Municipal
* Mme Nicole ETIENNE, Assistante sociale

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

* *Approbation du dernier procès-verbal du 09 février 2021*
* *Attribution de bons d’achats*
* *Point sur les aides*
* *Questions diverses*

Monsieur Jean-Pierre ROLLET soumet à l’approbation du Conseil d’Administration le dernier procès-verbal en date du 09 février 2021.

Celui-ci est approuvé avec 09 voix pour, 0 contre.

**Attribution de bons d’achat**

M. ROLLET rappelle que les membres du conseil d’administration avaient décidé le 15 décembre 2021 d’accorder des bons d’achat à offrir en janvier 2021. Ils ont finalement été distribués en février. Il souhaiterait renouveler cette distribution en juin.

Mme FISCHER demande si c’est parce qu’il y a des demandes d’aide supplémentaire.

Monsieur ROLLET répond négativement. Il explique que les dépenses tout comme les manifestations ont été faibles jusqu’à présent. Il explique que cela peut aider à réaliser un « extra » pour les bénéficiaires du C.C.A.S.

Monsieur CANAYER ajoute que cela aide également les commerçants de Sainte-Adresse.

Monsieur CARLIEZ demande si c’est une tradition.

Madame MAS et Madame FISCHER répondent que c’est une nouveauté.

Monsieur CARLIEZ dit que les bénéficiaires vont penser que c’est une aide régulière.

Monsieur ROLLET répond qu’il est bien expliqué aux bénéficiaires que c’est une aide exceptionnelle dû au contexte du COVID pour compenser également la baisse d’actions menées.

Monsieur CARLIEZ demande si on peut expliquer comment cela fonctionne, dire combien de personnes en ont bénéficié.

Monsieur ROLLET explique que ces bons sont à destination des bénéficiaires du C.C.A.S. Un bon de 30 € est attribué pour un adulte et 10 € pour un enfant. Ces bons sont utilisables chez les commerçants de Sainte-Adresse qui ont accepté de signer une convention avec le C.C.A.S.

M. LALLEMAND demande sur quel budget est imputé cette dépense car des bons ont déjà été offerts en janvier et si le conseil d’administration souhaite renouveler l’opération en fin d’année, cela fera 3 distributions.

M. CANAYER répond qu’il faut rappeler les sommes mises en jeu.

Monsieur ROLLET ajoute que ces dépenses sont attribuées au budget 2021 et qu’elles sont minimes. 26 familles ont reçu un bon. A ce jour, 17 personnes ont utilisé ces bons pour une somme de 600 €.

*Cette proposition est acceptée avec 09 voix pour, 0 contre.*

**Point sur les aides**

* Une femme seule avec 3 enfants qui a quitté son foyer et son mari, a retrouvé rapidement un logement grâce à l’aide de Logeo. Le C.C.A.S. doit participer à l’achat d’un réfrigérateur (en attente de la facture). Des personnes lui ont fait don d’électroménager. Monsieur ROLLET lui a recommandé de se rendre au GRENIER car elle souhaite travailler.

Monsieur CARLIEZ veut rappeler la raison d’être du GRENIER. Il explique que cette association est financée à 75% par l’Etat. Il s’agit d’un chantier d’insertion donc tout le monde n’est pas éligible, il faut bénéficier des minimas sociaux. Les demandeurs doivent passer un test où il faut faire preuve de logique, savoir compter, lire et écrire. Si ce test est réussi les candidats sont conviés à une réunion d’information collective où le contrat leur est expliqué. A la fin de cette réunion les participants décident eux-mêmes de rester ou de partir. Ceux qui décident de rester ont alors un entretien de recrutement avec un conseiller en insertion professionnelle. Par an, une centaine de personnes sur 400 est embauchée. La durée maximale d’un contrat est de 2 ans.

* Prêts : (cf tableau)
* Aide à la cantine : Madame MAS informe que 6 familles sont actuellement aidées par le C.C.A.S. pour la restauration scolaire.

Madame MAS explique qu’une proposition a été adressée aux communes par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté afin de proposer une tarification sociale à 1 € dans les restaurants scolaires. Elle dit que cela n’a pas d’utilité dans notre commune car des familles peuvent déjà bénéficier de tarif inférieur à 1€.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le prochain conseil se réunira le mardi 14 septembre 2021 à 10h00

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.